

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 8 juin 2020, complétée par la délibération du 29 juin 2020, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIA :

Vente CM-CIC Aménagement Foncier-Terre et Développement : section 32 480/82 et section 181/82 : 0.03 ares

Vente CCCHR – SCI ZIMMERLE – section 32 parcelle 522/113 : 9.22 ares

Vente KREISCHER -WURTZEL : section 32 parcelle 287 : 603 m²

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE (SIS) : APPROBATION NOUVEAUX STATUTS

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS)

COMPTE DE GESTION 2020

Le conseil municipal vote le compte de gestion 2020 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Antoine ALBRECQ, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Jean-Pierre WIDMER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré n'émet aucune observation et lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se présenter comme suit :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		DissolutionSIAC	Opérations de l'exercice		Résultats	
	Déficits	Excédents		Mandats émis	Titres émis	Exercice	Cumulé
Fonctionnement		155 494,63	738,91	331 020,52	392 650,66	61 630,14	217 863,68
Investissement		43 668,36		58 228,20	18 119,93	-40 108,27	3 560,09
TOTAUX	0,00	199 162,99	0,00	389 248,72	410 770,59	21 521,87	221 423,77

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Monsieur le maire présente les différentes dépenses d'investissement qu'il souhaite engager pour l'année 2021
Le budget 2021 sera voté lors de la prochaine séance du conseil municipal dès réception du montant des taxes :

Dépenses prévisionnelles investissement	Montant TTC
Bâtiment modulaire + mobilier	80 000
Réseaux rue principale	65 000
Rénovation éclairage public (led)	32 000
Poste transformation (terres fleuries)	31 801
Parafoudre église*	1 550
Réfection voirie	20 000
Abords église	20 000
Matériel atelier technique	20 000
Panneaux rues	3 000
Equipement informatique	7 000

TRAVERSEE AGGLOMERATION RD : AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION

La circulation à Niederentzen a fortement évolué depuis l'ouverture de l'échangeur de l'autoroute A35 et des aménagements de sécurité sont nécessaires sur la traversée de l'agglomération de Niederentzen.

Un schéma directeur a été établi sur la base de l'étude de sécurité réalisée par l'ADAUHR en 2018 et les avant-projets réalisés par SETUI en 2020. Le coût global des travaux d'aménagement de la RD 18 bis est évalué à 1.060.000,00 € HT, sans compter le giratoire en cours de finalisation côté Ouest et une passerelle cycliste à créer sur le pont de franchissement de l'III.

Le Conseil Départemental du Haut Rhin, qui a été remplacé par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au 1er janvier 2021, a indiqué qu'il prendrait en charge financièrement une première tranche de travaux : la sur-élévation du giratoire qui se situe au carrefour de la RD8.1 (rue Vauban), la RD 18 bis (route de Rouffach – rue de Rustenhart) et la RD 18bis I (rue Principale), ainsi que la traversée piétonne située à l'Ouest de ce giratoire. Le coût estimé de cette première tranche est de 153.915,00 € HT pour les travaux, soit une opération estimée à 170.000,00 € HT avec, entre autres, les frais de maîtrise d'œuvre et les études de sol.

Le Conseil municipal donne son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la CEA et la Communauté de Communes dans le cadre de l'opération d'aménagement du giratoire et de la traversée piétonne ;

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC : AUTORISATION SIGNATURE DEVIS VIALIS : APPROBATION PLAN FINANCEMENT

Le conseil municipal valide la mise en place d'ampoules LED dans certaines rues du village (Principale, Noyer, III, Biltzheim, chemin de la Krutenau) dont le plan de financement est arrêté comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant € HT	Montant € TTC
Rénovation Eclairage Public (LED)	26 501,00	31 801
TOTAL	26 501,00	31 801
RECETTES PREVISIONNELLES		
FCTVA (taux = 16,404)	16,404	5 217
Subventions		
Syndicat Electricité 250€ par point lumineux 42*250		10 500
C.E.E		2 000
AUTOFINANCEMENT		14 085

SYNDICAT MIXTE DES COURS D'EAU ET CANAUX DE LA PLAINE DU RHIN : ADHESION DE LA COMMUNE DE MUNCHHOUSE

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Munchhouse au Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin.

SOCIETE DE NETTOYAGE : AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION

Le conseil municipal valide l'emploi d'une société de nettoyage pour assurer la propreté des bâtiments publics en l'absence de Madame Widmer selon les conditions ci-dessous :

Pour l'école : 77€ HT par intervention (2 fois par semaine)

Pour la mairie : 22 € HT par intervention (4 fois par semaine)

ONF : APPROBATION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES COUPES

Le conseil municipal approuve l'état prévisionnel des coupes qui est estimé à 2800 € pour les coupes en vente sur pied et 600 € pour des bois façonnés et approuve le programme de travaux présenté par l'ONF pour l'année 2021 qui s'élève à 1 600 € HT.

DIVERS

Dispositif Intramuros : Madame Stéphanie FARINHA expose les différentes possibilités offertes par cette application présentée lors d'un webinaire par l'AMHR du Haut-Rhin.

Avancement des différents chantiers (lotissement – ZA)

Madame Stéphanie FARINHA informe l'assemblée de la parution prochaine du bulletin communal. Il sera distribué début avril. Elle remercie toutes les personnes qui ont contribué à sa rédaction.